

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015 – 19 HEURES 30**

**Présents : T. Péronne – A. Peyle - P. Riot – A. Bertrand— P. Lansade – Y. Peynaud– — F. Martin -**

**Absents excusés : J. Legay - A. Le Guern - S. De Royer-Dupré (procuration à Alain Peyle)– P. Haury (procuration à Alain Bertrand)**

**Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l’envoi d’une convocation mentionnant l’ordre du jour, adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s’est réuni ce jour.**

**Début de la séance à 19h35**

<p><b>Appel nominal des conseillers et Désignation d'un secrétaire de séance</b></p>	<p>Alain PEYLE</p>
	<p>le Conseil Municipal signe le procès-verbal de la dernière séance, <b>la feuille des présents de la séance du dernier conseil et la feuille de présence de la séance de ce jour.</b></p>
<p><b><u>RAPPORT DU MAIRE</u></b></p>	<p>Le maire rapporte au Conseil Municipal les décisions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b><u>Vente des gîtes</u></b> : le maire a eu un contact ce jour avec le notaire :pas de problème pour la vente à terme concernant la commune, par contre pour la location-vente de la com com des problèmes se posent (notamment problèmes juridiques concernant le remboursement de capital). Le maire propose la mise en place d'un loyer à compter du 01/01/2016, si cette situation perdure. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.</li> <li>2. <b><u>Travaux à l'auberge</u></b> : les travaux d'accessibilité sont commencés. Les employés communaux vont travailler à la réalisation du garde-corps. Le 7 octobre, une soirée sur le droit des réfugiés aura lieu à l'auberge à 20h</li> <li>3. <b><u>Le point sur le Festival « Vous êtes Ici ».</u></b> Le maire présente le bilan financier 2015, le bilan moral est en cours d'écriture, la commune a reçu beaucoup d'encouragements...</li> <li>4. Information concernant le bureau communautaire du 8 juillet 2015</li> <li>5. Grenellisation du PLU / Révision générale avant le 01/01/2017. Attendre la position de la com com.</li> <li>6. Projet de rénovation du terrain de tennis– inscription à l'ordre du jour du prochain conseil – pour montage dossier DETR</li> <li>7. AMAC 23 : assemblée générale du 17/10/2015. Le maire fait un compte rendu de la réunion concernant la baisse des dotations de l'état (19 septembre (pétitions))</li> <li>8. Départ en retraite confirmé d'Alain au 31 octobre 2015</li> <li>9. Compte rendu de la réunion du Pays Ouest Creuse du 6 juillet 2015</li> <li>10. Le point sur le Tour du Limousin</li> <li>11. Un arbre pour le climat : les conseillers sont invités à réfléchir sur l'essence de l'arbre et le lieu où il pourrait être planté.</li> <li>12. Le point sur la rentrée scolaire : 10 enfants</li> </ol>
<p><b><u>DELIBERATIONS</u></b></p>	
<p><b><u>EMBAUCHE D'UN EMPLOI D'AVENIR</u></b></p>	<p>Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir» est entré en vigueur. Créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle</p>

membres du Conseil Municipal	11
Présents	07
Représentés	02
Votants	09
Exprimés	
OUI	
NON	

ajourné

Sébastien sera reçu par Alain Peyle, Fabrice Martin et Alain Bertrand

des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Dans le secteur non-marchand, le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) de 3 ans au maximum réglementé par le code du travail.

Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des activités ayant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d'emplois. Cependant, les collectivités territoriales peuvent recruter même si elles n'appartiennent pas à un secteur identifié comme prioritaire.

Notre commune peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission et ainsi lui faire acquérir une qualification.

Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui inculquer son savoir.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'État est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

**Projet de délibération :**

**Le Maire informe l'assemblée :**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Dans le secteur non-marchand, le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) de 3 ans au maximum réglementé par le code du travail.

Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des activités ayant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d'emplois. Cependant, les collectivités territoriales peuvent recruter même si elles n'appartiennent pas à un secteur identifié comme prioritaire.

Notre commune peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale et ainsi lui faire acquérir une qualification.

Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui inculquer son savoir.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

**👉 Le Maire propose à l'assemblée :**

Le recrutement d'un emploi d'avenir à temps complet (*exceptionnellement un temps partiel de 17 H 30 au minimum notamment si handicap*), pour intégrer les services techniques et acquérir des qualifications et exercer les fonctions de.....

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de (12 mois minimum, 36 mois maximum renouvellements inclus).

	<p>➤ <b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</b>                  Vu la loi n°2012-1189 du 26/10/2012 et les décrets n° 2012-1210 et 1211 du 31/10/2012 portant création d'une nouvelle section dédiée aux contrats d'avenir dans le code du travail,                  Vu l'arrêté du 31/10/2012 qui fixe le montant de l'aide financière de l'Etat,  <b>DECIDE :</b>                  - d'adopter la proposition du Maire                  - d'inscrire au budget les crédits correspondants.</p>														
<p style="text-align: center;"><u>Admission en non valeur</u></p> <table border="1" data-bbox="120 459 609 663"> <tr> <td>membres du Conseil Municipal</td> <td style="text-align: center;">11</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td style="text-align: center;">07</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td style="text-align: center;">02</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td style="text-align: center;">09</td> </tr> <tr> <td>Exprimés</td> <td></td> </tr> <tr> <td>OUI</td> <td></td> </tr> <tr> <td>NON</td> <td></td> </tr> </table> <p style="text-align: center;"><u>Le Conseil Municipal ne dispose pas de l'état de la Trésorerie</u></p>	membres du Conseil Municipal	11	Présents	07	Représentés	02	Votants	09	Exprimés		OUI		NON		<p style="text-align: center; font-size: 2em; color: red; opacity: 0.5;">ajourné</p> <p>Le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie de Bénévent lui a fait passer un état des sommes à admettre en non valeur</p> <p><b>Projet de délibération :</b>                  Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état de cotes irrécouvrables dressé par le Receveur Municipal.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pour le <b>budget principal</b> : un état d'un montant de 9 €.</li> <li>▶ pour le budget Assainissement : un état d'un montant de 500 €</li> </ul> <p><b>Motif</b> : RAR inférieur au seuil de poursuite et jugement de la commission de surendettement</p> <p>Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>accepte l'annulation de ces recettes,</b></li> <li>• <b>autorise le Maire à signer les états correspondants, et à établir les mandats correspondants, imputé sur le compte budgétaire 654.</b></li> </ul>
membres du Conseil Municipal	11														
Présents	07														
Représentés	02														
Votants	09														
Exprimés															
OUI															
NON															
<p><u>Questions diverses</u></p>	<p>Pas de délibération</p>														
<p style="text-align: center;"><u>Travaux à l'ancien Presbytère</u></p>	<p>Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier adressé à la mairie par les enfants de Mr et Mme RIAUBLANC, lesquels sollicitent la rénovation d'une pièce au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère (papier peint et revêtement de sol).</p> <p>Considérant l'urgence dans la réalisation des travaux le Conseil Municipal</p> <p>DECIDE de la réalisation de travaux à l'ancien presbytère. Les travaux seront réalisés par les employés municipaux et la commission des travaux se rendra sur place lundi 28 septembre au matin pour définir les travaux à réaliser.</p>														
<p style="text-align: center;"><u>FESTIVAL « Vous êtes Ici »</u></p>	<p>Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la reconduction du Festival, sous réserve du montage de demande de subventions et de l'obtention de ces dernières.</p>														

<u><i>Création d'un point WIFI</i></u>	Le Conseil Municipal envisage la création d'un point WIFI à l'auberge. Pour la prochaine réunion, Fabrice Martin doit prendre des renseignements auprès de collectivités déjà équipées afin d' avoir une liste de fournisseurs potentiels.
<u><i>EVOLIS23</i></u>	Devis pour réfection et amélioration de la voirie communale aux Cards - montant du devis 2109,94 €- La commission des travaux rencontrera évolis23 pour savoir s'il est souhaitable de réaliser ces travaux.  Chemin du pont : pose de barrière et banderoles afin d'éviter la circulation des motos et quads
<u><i>LALEUF</i></u>	Dépose tronçon BT à Laleuf antenne station pompage. Courrier à faire au SDEC pour demander la dépose du tronçon BT à Laleuf – station de pompage
<u><i>Zéro pesticide</i></u>	Calendrier d'automne 2015 : proposition de formation (26 novembre – aides financières pour achat de matériel alternatif aux pesticides)
<u><i>SITE PANORAMIQUE DE GARNAUD</i></u>	Un courrier sera adressé à l'ONF pour le dégagement du site panoramique
<u><i>Site internet</i></u>	Remerciements à Baptiste RIDOUX : un carton de vin lui sera offert en remerciement de l'aide apportée à la création du site Internet de la commune.
<u><i>Collecte des épaves de véhicules et de ferraille</i></u>	Lors de nos promenades, beaucoup d'entre nous ont constaté que dans la campagne fleurissent des épaves de véhicules et des dépôts sauvages de ferraille Afin de conserver la beauté de notre paysage et la propreté de notre environnement, les élus proposent la mise en œuvre d'une opération de collecte de ces « polluants». Infraction au Code de l'environnement => amende pénale. Une information sera insérée dans le prochain Castelmarchois
<u><i>Courrier de Mme JEAN-BAPTISTE</i></u>	Demande de pose de buses pour son entrée de propriété – la commission des travaux se rendra sur place
<u><i>Prévoir une réunion du CCAS</i></u>	Une réunion du CCAS aura lieu le vendredi 2 octobre à 19 heures
<u><i>Horaires de travail services techniques</i></u>	Remise à plat des horaires des agents à compter du 01/01/2016. Philippe Riot présentera au prochain conseil une grille des nouveaux horaires des agents des services techniques
<u><i>Divers</i></u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salon de la caricature : info remise à Fabrice</li> <li>• Courrier ddcsp : circuit court pour les cantines à privilégier.</li> </ul>
<u><i>Cérémonie de départ en retraite Alain LECARDEUR</i></u>	Organisation par Annie et Philippe
<u><i>divers</i></u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôt de bois : indiquer sur l'état des lieux le numéro de parcelle, date de fin de travaux prévue, et date de fin d'évacuation prévue.</li> <li>• Logements communaux : accueil éventuel de demandeurs d'asile...</li> </ul>

- |  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Date de la prochaine commission des travaux : vendredi 16 octobre – 14h</li><li>• Caces 8 à prévoir pour Jacques et Patrick</li><li>• EP lampe dans le bourg rue du tursaud (entrée camping), à signaler à l'entreprise CARRE</li><li>• Article pour évacuation des encombrants dans castelmarchois</li><li>• Protection des bacs ordures ménagères à Villemaumy (urgent) pour protéger grillage derrière</li><li>• Congélateur de CASTEL dans la salle Janisson. La demande de retrait du congélateur a été faite par le Maire auprès du Président.</li><li>• Chapiteau de la commune. Prêt sur Arrènes sans l'accord de la commune.</li></ul> |
|--|---|

**LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXEE AU 23/10/2015 2015 à 19 HEURES 30**

La séance est levée à 0h30